

Compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2020

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2020

Présents :

Jean-Marie Esclamadon, Olivier Guillot, Gérard Véclin-Poupart, Dominique Gargaud, Vincent Naudin, Thomas Ragot, Maryse Jardin, Michel Trouillard, Véronique De Brauwer, Corinne Charpentier, Nicolas Roehrig, Julie Pousse, Céline Royer

Absents excusés :

Typhanie Ranouil-Brandy (pouvoir donné à Dominique Gargaud)

Samuel Meunier

La séance est ouverte à 20h05.

Ordre du jour :

1- *Désignation d'une secrétaire de séance* : Céline Royer

2- *Minute de silence en hommage à Samuel Paty*

3- *Approbation du compte-rendu de la séance précédente* : compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2020 **adopté à l'unanimité (14 voix pour).**

4- *Examen des projets nécessitant une délibération :*

- Création d'emplois pour le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie. Présentation des documents envoyés aux conseillers : (fiche de poste de Mme Przybyla, offre d'emploi

provisoire novembre 2020, explications des grades des fonctionnaires territoriaux). *Prise de parole et propositions de Jean-Marie Esclamadon :*

- création de 3 emplois permanents à temps complet correspondants aux grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- possibilité de candidater jusqu'au 04/12/2020, chaque candidature est transmise au centre départemental de gestion;
- entretien des candidats le 17/12/2020 par le Maire, 1 ou 2 élus, la secrétaire de mairie et une personne du centre départemental de gestion de la Haute-Vienne.
- prise de poste possible à compter du 18/01/2021 ce qui permettrait un tuilage (préavis de trois mois maximum).

Remarque de Michel Trouillard : Possibilité que la personne recrutée se voit imposer 3 mois de préavis notamment en cas de mutation et de ce fait le tuilage pourrait être compromis.

Lecture du projet de délibération puis vote : **adopté à l'unanimité (14 pour).**

- Recours au service civique :

Il consisterait à demander un agrément pour accueillir un jeune ~~en service civique~~ au sein de la commune de Cieux avec pour mission de participer au développement et à la mise en place d'un projet culturel autour du label de « village en poésie ».

Un service civique peut être proposé à un jeune de 16 à 25 ans pour une mission de 6 à 12 mois rémunérée environ 580 € par mois avec un financement à hauteur de 470 € par mois par l'Etat.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour pouvoir lancer le dossier de demande d'agrément.

Lecture du projet de délibération puis vote : **adopté à l'unanimité (14 pour).**

- Majoration des heures complémentaires

Temps non complet et majoration des heures complémentaires : Référence : décret n°2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Ce décret précise les modalités de calcul et de majoration de l'indemnisation des heures complémentaires, heures accomplies par les agents à temps non complet des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à leur emploi et inférieures à la durée légale de travail.

Les communes et les établissements publics qui le souhaitent peuvent désormais, par délibération, « majorer la rémunération » de leurs heures « complémentaires ».

Extrait du site de l'AMF : <https://www.amf.asso.fr/documents-tout-sur-la-fonction-publiqueterritoriale-janvier-juillet-2020/40225>

Les heures seront majorées de 10 % pour les heures effectuées dans la limite d'1/10ème du temps hebdomadaire supplémentaire puis 25 % pour les autres.

Ne sont concernés par cette majoration que les agents à temps non-complet.

Lecture du projet de délibération puis vote : **adopté à l'unanimité (14 pour).**

- Révision des commissions municipales et extra-municipales :

→ Commission extra-municipale Action sociale, solidarité et vie associative : Vincent Naudin, Véronique De Brauwer, Maryse Jardin, Thomas Ragot, Michel Trouillard, Gérard Véclin-Poupart (**pas de changement**).

→ Commission extra-municipale Affaires scolaires, enfance, jeunesse : Dominique Gargaud, Vincent Naudin, Corinne Charpentier, Julie Pousse, Céline Royer, Nicolas Roehrig (**Culture enlevée de cette commission pour être intégrée à la commission communication.**)

→ Commission extra-municipale Activités économiques : Typhanie Ranouil-Brandy, Corinne Charpentier, Maryse Jardin, Olivier Guillot, Samuel Meunier, Nicolas Roehrig, Gérard Véclin-Poupart (**pas de changement**).

→ Commission municipale Communication et Culture : Olivier Guillot (communication), Thomas Ragot (culture), Julie Pousse, Véronique De Brauwer, Vincent Naudin, Gérard Véclin-Poupart (**La culture est rattachée à cette commission. Dominique Gargaud et Maryse Jardin intègrent la commission**).

→ Commission extra-municipale Urbanisme, voirie et Travaux : Gérard Véclin-Poupart (travaux), Dominique Gargaud, Olivier Guillot, Samuel Meunier, Michel Trouillard (voirie), **Maryse Jardin qui intègre la commission (la gestion des chemins communaux incombe à cette commission)**.

→ Commission municipale Organisation du travail municipal : Michel Trouillard, Céline Royer, Dominique Gargaud, Samuel Meunier, Gérard Véclin-Poupart (**Le point relatif au personnel communal est retiré de cette commission pour être transféré au conseil municipal en ce qui concerne les questions d'ordre général**).

→ Commission des Finances et du Budget municipal : Typhanie Ranouil-Brandy, Nicolas Roehrig, Corinne Charpentier, Céline Royer, Thomas Ragot (**pas de changement ; construction des budgets primitifs 2021 comme priorité**).

Vote des changements : **Approuvés à l'unanimité (14 pour)**.

- Signature de la Charte « Zéro Pesticide » liant le département de la Haute-Vienne, Limousin Nature Environnement, la FREDON Limousin et la commune

Objectifs : Protéger l'environnement et la santé publique, promouvoir des alternatives aux pesticides, inciter les particuliers, entreprises, agriculteurs à opter pour des pratiques alternatives.

Vote : **Approuvée à l'unanimité (14 pour).**

- Taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} janvier 2021

Proposition pour continuer cette année avec les anciennes exonérations et examiner mieux en 2021 pour avoir une position plus raisonnée et réfléchie.

Vote : **Approuvée à l'unanimité (14 pour).**

- Tarifs des concessions de terrains au cimetière communal et au columbarium

Reprise des tarifs 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Remarque de Gérard Véclin-Poupart : Une réflexion devra être engagée pour une nouvelle tarification.

Vote : **Approuvée à l'unanimité (14 pour).**

- Participation à l'assainissement collectif, Participation des particuliers aux branchements du réseau d'adduction d'eau potable, Tarifs de fermeture ou de réouverture des vannes d'alimentation en eau potable desservant les maisons inoccupées.

Reprise des tarifs 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vote: Approuvée à l'unanimité (14 pour)

- Tarifs de location des salles municipales (salle polyvalente et petite salle annexée, foyer des jeunes, salle de Conférence) :

Proposition du Maire :

Changement du tarif de la location de la salle de Conférence avec possibilité d'un tarif de week-end.

Proposition de Dominique Gargaud d'un même prix pour l'électricité de la salle polyvalente en été et en hiver car la climatisation consomme plus que le chauffage.

Proposition de Julie Pousse d'appeler cette contribution électrique « amortissement énergétique. »

Proposition de Vincent Naudin de baisser le tarif de la salle de conférence au week-end car pas de cuisine.

Tarifs adoptés à l'unanimité (14 pour) comme suit :

	Salle polyvalente	Petite salle	Foyer des jeunes	Salle conférence Sainte Marguerite
Forfait week end :				
Personnes extérieures à la commune	300 €	60 €	150 €	260
Personnes de la commune	150 €	35 €	70 €	100
Forfait journalier - hors week-end :				
Personnes extérieures à la commune	130 €	35 €	70 €	120 €
Personnes de la commune	65 €	20 €	35 €	60 €
Amortissement énergétique :				
Du 01/10 au 30/04	30 € / jour	16 € / jour	21 € / jour	20 € / jour
Du 01/05 au 30/09	30 € / jour	7 € / jour	9 € / jour	8 € / jour
Caution	500 €	100 €	500 €	300 €

- Tarifs de location de la vaisselle, de la vaisselle détériorée :

Reprise des tarifs 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021 et examen détaillé en 2021 pour consolider le tarif. **Approuvé à l'unanimité (14 pour).**

- Dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, le Maire ou son suppléant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs eau 2021, assainissement 2021, commune 2021 (budget principal 2021), régie transport scolaire 2021 et aire naturelle-CHL-logis des Treilles 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs 2020.

Approuvé à l'unanimité (14 pour).

- Participation du budget commune 2020 à la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2020 à raison de 5 000 € (votés aux budgets 2020)

Vote : **Approuvé à l'unanimité (14 pour).**

- Participation du budget commune 2020 à la section de fonctionnement du budget Régie de transport scolaire 2020 à raison de 2 600 € (votés aux budgets 2020)

Vote : **Approuvé à l'unanimité (14 pour).**

- Participation du budget commune 2020 à la section de fonctionnement du budget annexe Logis des Treilles 2020 à raison de 34 000€ (votés aux budgets 2020)

Vote : **Approuvé à l'unanimité (14 pour).**

- Convention de partenariat financier entre les communes de Javerdat, d' Oradour-sur-Glane et de Cieux concernant le pôle petite enfance à Oradour-sur-Glane.

Remarque de Dominique Gargaud : RAM qui ne fonctionne plus ? Le recrutement d'une animatrice paraît nécessaire pour que ce service puisse refonctionner normalement hors de la période de crise sanitaire.

Il s'agit :

- 1- de répartir entre les communes d'ORADOUR-SUR-GLANE, CIEUX et JAVERDAT les dépenses 2019 induites par le fonctionnement du multi-accueil « Brin d'Eveil » et du Relais Assistantes Maternelles itinérant dénommé « La Passerelle »
- 2- et de prévoir le versement d'un acompte en 2021 au titre des dépenses engagées en 2020 par ces 2 mêmes structures constituant le pôle petite enfance situé à ORADOUR-SUR-GLANE.

Projet de convention présenté par ORADOUR-SUR-GLANE approuvé à l'unanimité (14 pour).

- Participation financière à l'achat de matériel pédagogique du RASED (en attente de titre exécutoire)

Coût du matériel payé par SAINT-JUNIEN : 1 900 € T.T.C.

Le vote est repoussé à une prochaine séance. Le conseil municipal est en attente de plus d'informations sur le dossier et le montant demandé.

- Admission en non-valeurs - Budget eau 2020 - 506,90€

Vote : **Approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre**

- Délibération pour une subvention 2020 à l'association Solidarilait 87 (à la place de celle attribuée à Info-Allaitement 87)

Favorable à l'unanimité des votants (14 pour).

5- Questions diverses :

- Remboursement anticipé du capital restant dû pour le logis des Treilles.

Point de Jean-Marie Esclamadon sur le dossier :

Le processus s'engage à la CCHLEM. Une délibération du conseil communautaire et une du conseil municipal de Cieux sont nécessaires. Le but commun (CCHLeM et commune de Cieux) est de réaliser l'opération avant la clôture des comptes. Cependant, nous devons sécuriser cette opération auprès de la Trésorerie de NANTIAT.

Cette opération pourrait permettre d'économiser à terme environ 15 000 €.

Proposition d'investissements en plus : création d'un garage à vélo, isolation du couloir, amélioration du système de chauffage.

- Boite à livres temporaire

Proposition de Maryse Jardin : Création d'une boite à livres temporaire gérée par les bénévoles du Point Lecture fermé pour cause de crise sanitaire.

Cette boîte pourrait être installée sur le modèle de celle de la Commune de Blond avec un local ouvert en permanence composé d'étagères. Les bénévoles pourraient se charger de la désinfection des livres.

Proposition de Dominique Gargaud : Le local pourrait être le hall de l'Agence Postale.

Remarque de Vincent Naudin : Cela pourrait être une boîte à livre extérieure située devant le point lecture grâce à la restauration d'un ancien vestiaire métallique situé dans le local de l'étang.

Remarque de Julie Pousse : Pendant la période de confinement et de déplacements limités, quelle case cocher sur l'attestation de déplacement ? Est-ce possible d'un point de vue sanitaire ?

Jean-Marie Esclamadon : L'action sera engagée, la vérification de la conformité avec le protocole sanitaire sera effectuée.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le samedi 19/12/2020 à 9h00.

La séance est levée à 23h10.